

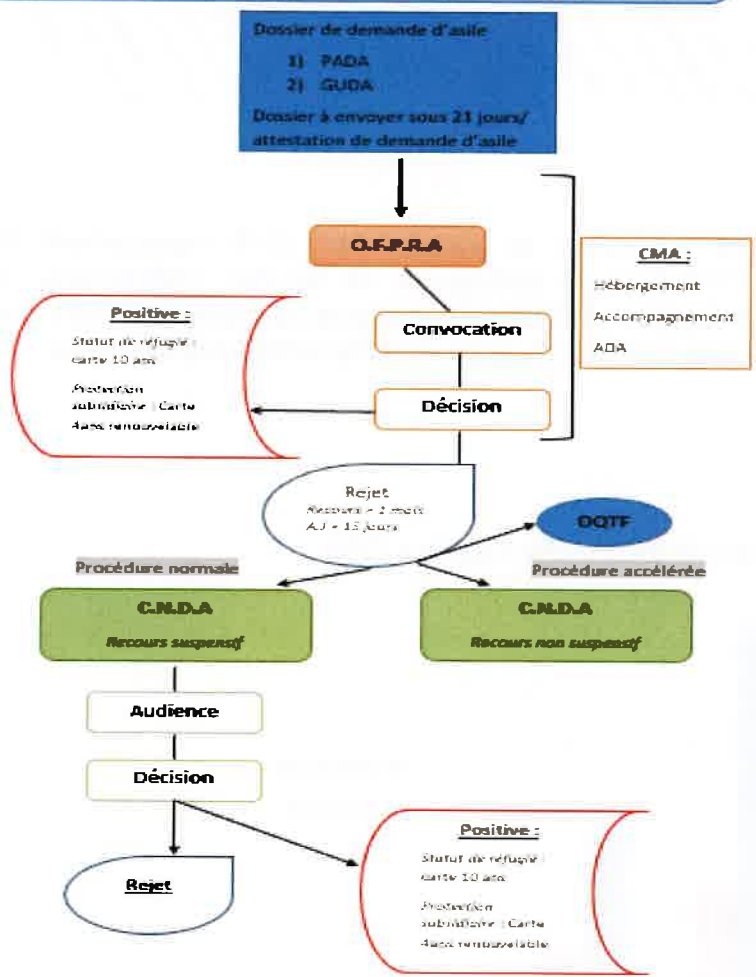
L'ACTIVITÉ C.A.D.A

Capacité d'accueil : 172 places
 Taux d'occupation 2019 : 92,48 %
 Nombres de journées réalisées : 58 056

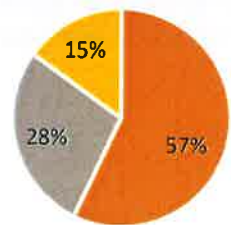
Schéma procédure de demande d'asile à compter du 1^{er} mars 2019.
 Depuis la réforme législative introduite par la loi n°2018-778 du 10 septembre 2018

Au cours de l'année 2019, le C.A.D.A. a hébergé 267 personnes, dont :

- 129 personnes isolées, 36 familles dont 8 monoparentales et 2 couples.
- 112 personnes accueillies en 2019, soit 78 adultes (soit 52 isolés) et 31 enfants.
- 118 personnes sorties, soit 84 adultes (dont 51 isolés) et 32 enfants.



Les types d'orientations



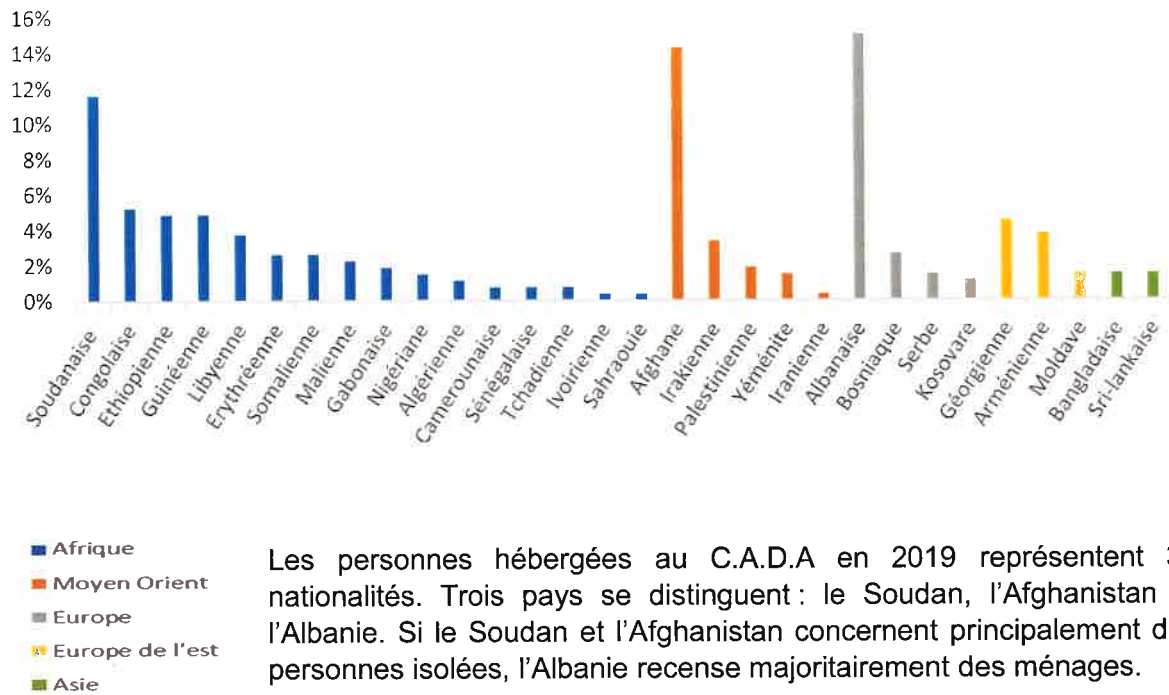
* régionale ■ nationale ■ internationale

112 personnes ont été orientées au C.A.D.A en 2019.

Il est à noter une augmentation des orientations de personnes provenant de programmes de relocalisation suite à des sauvetages humanitaires en mer « Aquarius » et « Océan Viking ».

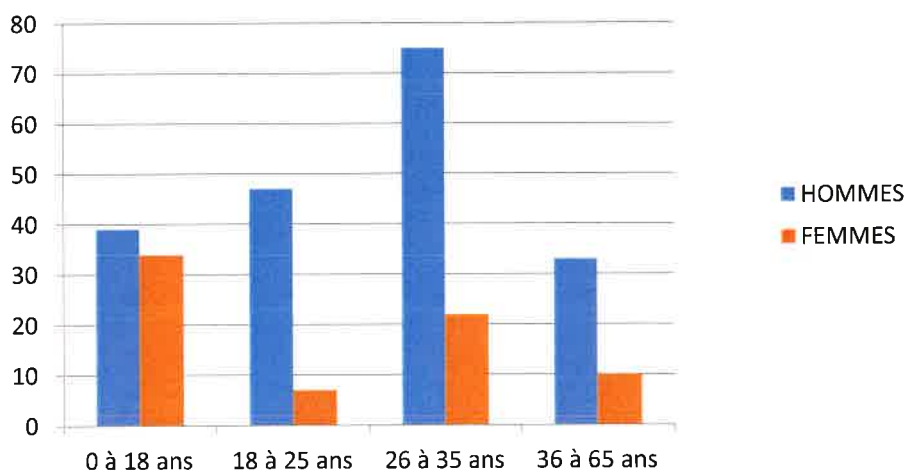
Le public pris en charge au C.A.D.A

Répartition des nationalités des personnes hébergées en 2019



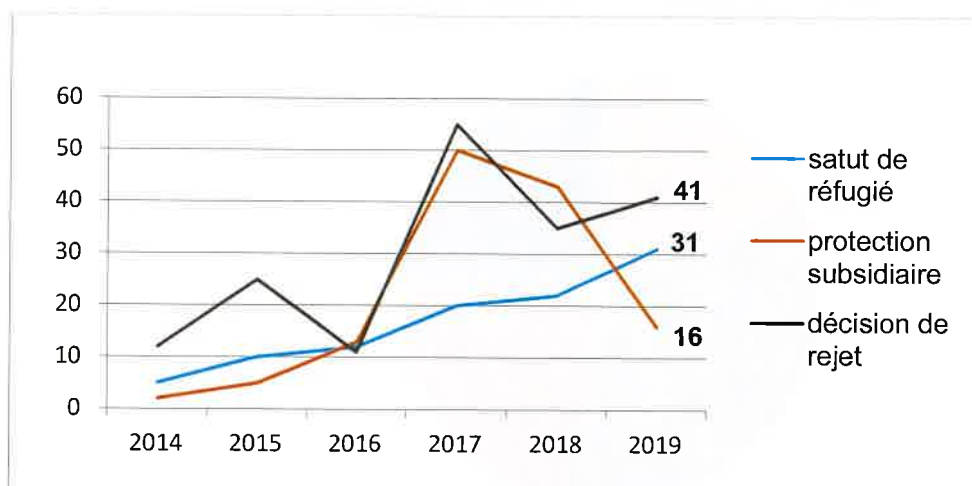
Les personnes hébergées au C.A.D.A en 2019 représentent 30 nationalités. Trois pays se distinguent : le Soudan, l’Afghanistan et l’Albanie. Si le Soudan et l’Afghanistan concernent principalement des personnes isolées, l’Albanie recense majoritairement des ménages.

Répartition du public accueilli par tranche d’âge en 2019



Sur l’année 2019, on constate une forte majorité de personnes accueillies âgées entre 26 et 35 ans. A l’exception de la tranche d’âge 0-18ans (enfants venus avec leurs parents), le public masculin est significativement majoritaire.

Cartographie des décisions à l'issue de la procédure de demande d'asile de 2014 à 2019

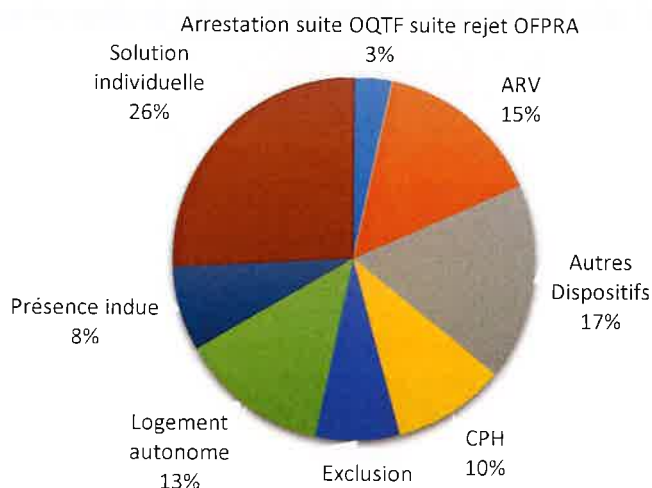


NB : Certaines données n'ont pas pu être comptabilisées : réforme du droit d'asile du 1^{er} septembre 2018 et sorties du CADA avant la fin de procédure.

On remarque une augmentation constante d'obtention de statuts de réfugiés depuis ces six dernières années ; une baisse significative des protections subsidiaires et une légère hausse des décisions de rejet qui pourrait s'expliquer par la mise en application depuis mars 2019 des O.Q.T.F délivrées aux personnes en procédures accélérées qui ont obtenues un rejet de l'O.F.P.R.A.

Types de sorties au terme de l'hébergement C.A.D.A

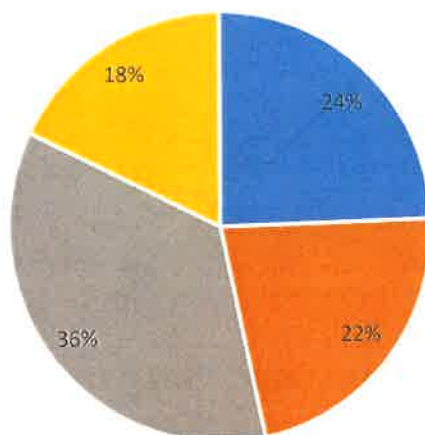
Situation des résidents sortis en 2019



Sur les 120 résidents qui ont quitté le C.A.D.A en 2019, 75 d'entre eux étaient déboutés ou en cours de procédure et 45 ont obtenu une protection en France. Au moment de quitter le C.A.D.A, la majorité opte pour une solution individuelle. L'item « autres dispositifs » regroupe différentes structures d'hébergement ou d'insertion (H.O.P.E - D.I.J - P.H.A.J - C.M.F - 115...).

Sur les 75 résidents qui ont été déboutés en 2019 ou partis en cours de procédure, 1/3 d'entre eux retourne volontairement dans leur pays d'origine via le programme d'Aide au Retour Volontaire (A.R.V.) de l'O.F.I.I. D'autres quittent la structure à la suite d'une exclusion ou d'une arrestation. D'autres encore quittent délibérément la structure.

Situation des résidents statutaires sortis en 2019



■ CPH ■ Solution individuelle ■ logement autonome ■ Autres : France Horizon, HOPE, FJT...

En 2019, un tiers des personnes statutaires ont été accompagnées et installées dans des logements autonomes, majoritairement dans le parc social de la région Bourgogne Franche-Comté (Vesoul, Besançon, Montbéliard et Belfort).

L'orientation en C.P.H concerne essentiellement un public vulnérable (moins de 25 ans, femmes seules avec enfants par exemple).

Compte tenu du nombre de places en hébergement C.P.H au niveau national, les travailleurs sociaux du C.A.D.A sont amenés à accompagner les personnes statutaires. Ainsi ils doivent développer leur réseau partenarial afin de favoriser l'insertion socio-professionnelle des bénéficiaires.

L'ACTIVITÉ H.U.D.A.

Pour l'H.U.D.A. l'année 2019 s'est caractérisée par la fin des accueils des personnes placées en procédure Dublin.

En effet, la création en septembre 2018 d'une plateforme d'accueil et d'hébergement dans le Doubs destinée à centraliser les personnes dites « Dublinées », a eu un impact significatif sur le rythme des accueils.

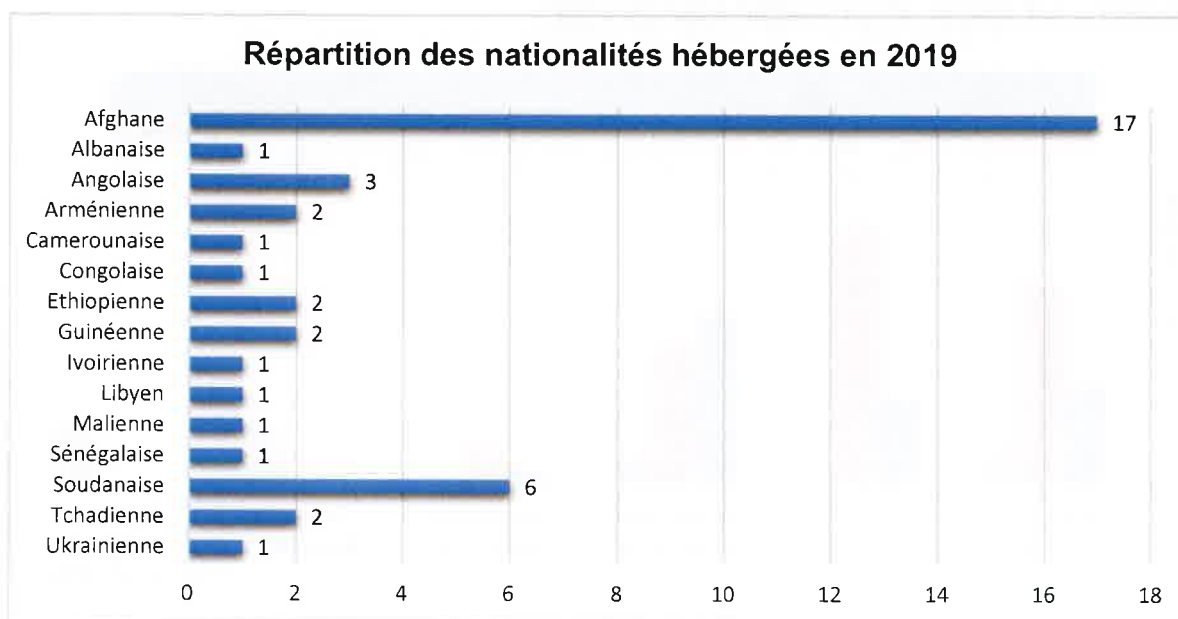
À présent, les personnes hébergées sont en cours de procédures de demande d'asile ce qui engendre l'augmentation de la durée des prises en charge. Les accompagnements se sont recentrés autour de la demande d'asile.

Dorénavant, l'H.U.D.A. accompagne des personnes ayant obtenu une protection internationale. Le travail du référent social s'est alors développé vers le champ de l'insertion et à la préparation à une sortie du dispositif.

42 personnes hébergées en 2019 :
33 hommes, 3 femmes et 6 enfants.

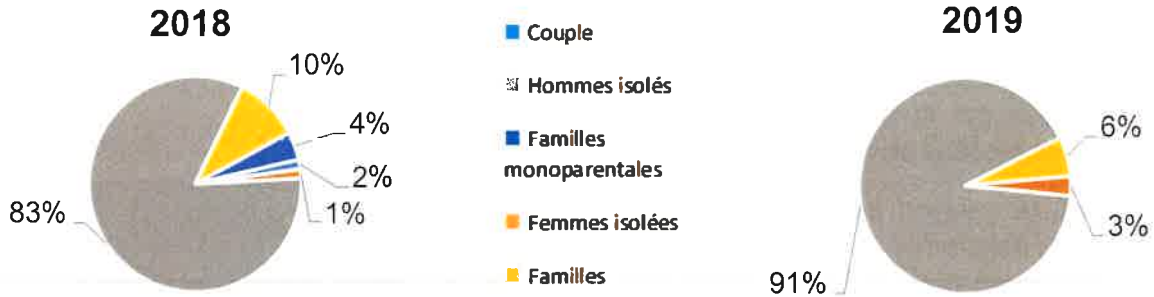
10 personnes accueillies en 2019
dont deux naissances.

13 sorties : 12 hommes et 1 femme.



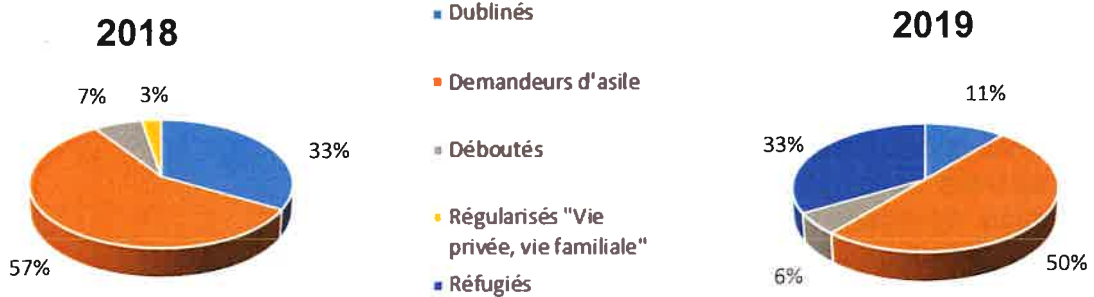
Le dispositif comptabilise quinze nationalités, dont une majorité de personnes afghanes. On observe que 50 % des personnes hébergées à l'H.U.D.A. sont d'origine africaine.

Évolution des compositions familiales des personnes hébergées



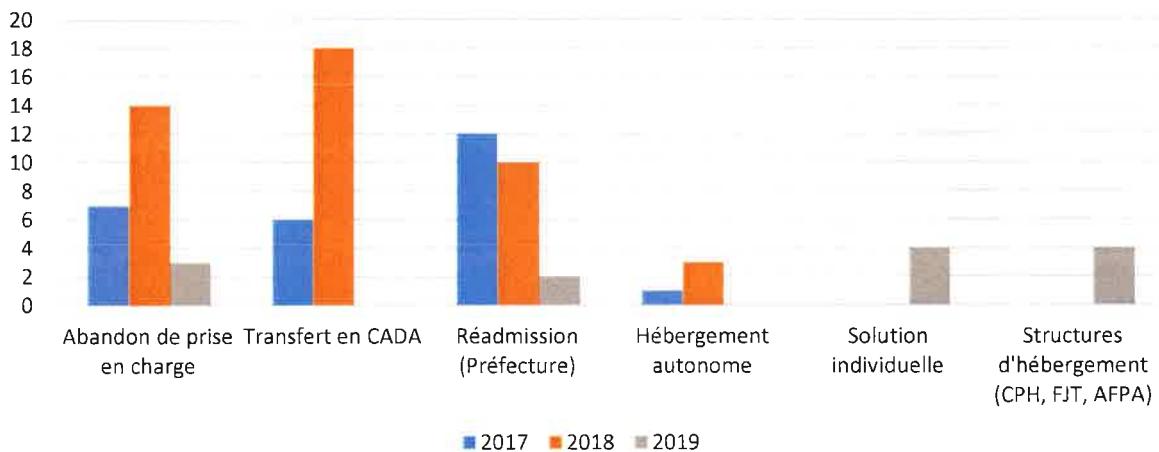
La proportion d'hommes isolés accueillis se stabilise. L'accueil de familles reste faible, cependant l'H.U.D.A. compte la naissance de deux enfants en 2019.

Situation administrative des personnes hébergées



Diminution significative des personnes placées en procédure Dublin et un tiers des personnes présentes ont obtenu une protection internationale.

Types de sortie



En 2019, on constate la fin des transferts en C.A.D.A et une émergence des sorties vers d'autres dispositifs d'hébergement.

L'ACTIVITÉ C.P.H.

L'activité CPH 2019 en chiffres

Capacité d'accueil 2019 : 50

Taux d'occupation 2019 : 93,99

Nombre de journées réalisées : 17 135

61 personnes accueillies
soit 44 adultes et 17 enfants.

110 personnes hébergées
soit 82 adultes et 28 enfants.

64 personnes sorties.
soit 48 adultes et 16 enfants

Durée moyenne de prise en charge :

249 jours soit environ 8 mois

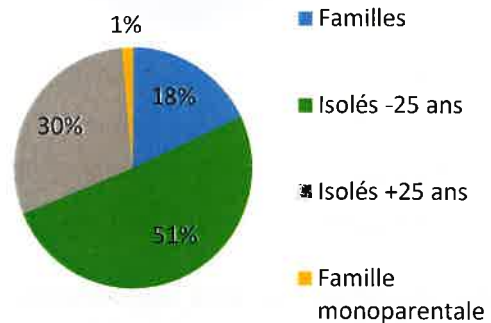
2019 est une année de référence en terme de nouvelle capacité : agrément constant (50 places) sur 365 jours.

2018 : taux de capacité évolutif : augmentation capacitaire de 39 à 50 places en cours d'année.

Personnes hébergées

67 situations hébergées en 2019 (soit 13 familles et 54 personnes isolées).

Composition familiale



Les personnes isolées représentent 81% des situations hébergées en 2019. 62% d'entre elles avaient moins de 25 ans. Sur l'année 2019, 9 personnes hébergées sont arrivées en France dans le cadre de programmes de relocalisation suite à des sauvetages humanitaires en mer.

Le C.P.H a un agrément de 50 places réparties entre un foyer de type collectif et cinq appartements T4 sur la ville de Lure.

Profil des personnes accueillies

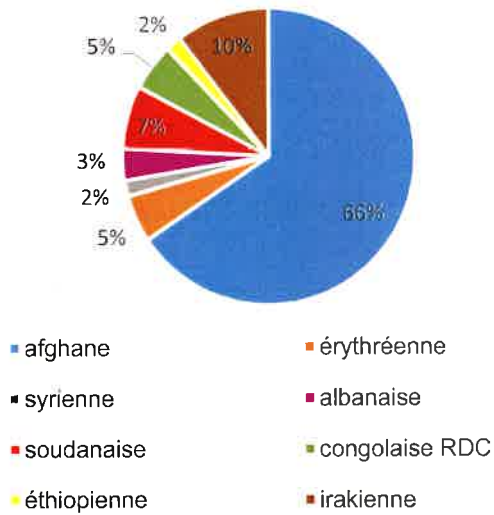
La quasi-totalité des personnes accueillies en 2019 proviennent de structures (C.A.O / C.A.D.A) de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Sur les 37 situations accueillies, 30 sont des personnes isolées soit 81% de l'effectif total.



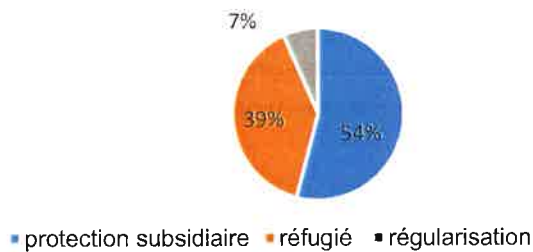
1 naissance recensée en 2019

Nationalités accueillies



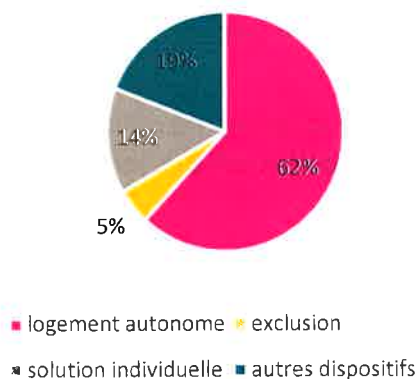
Nous constatons une forte augmentation des accueils de personnes d'origine afghane et une baisse toute aussi forte des accueils des personnes d'origine soudanaise.

Types de protection



En mars 2019, la durée du titre de séjour délivré aux personnes bénéficiaires d'une protection subsidiaire est passée de 1 à 4 ans.

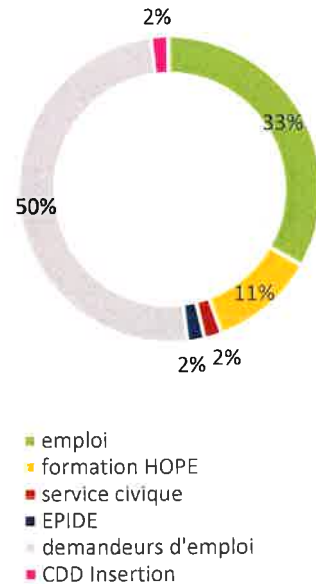
Modalités de sortie



L'accès au logement autonome s'est fait exclusivement dans le parc locatif social et concerne 26 situations.

A noter que 30 % d'entre elles ont souhaité rester à Lure et 57 % s'installer sur l'aire urbaine Belfort-Montbéliard.

Situation au regard de l'emploi/formation à la sortie



50 % des adultes sortis en 2019 ont accédé à un emploi, à une formation qualifiante ou un dispositif d'insertion en faveur des jeunes de moins de 25 ans. 90 % des emplois sont des missions intérim chez P.S.A Sochaux. Cette année encore, 6 résidents ont pu intégrer une formation H.O.P.E sur les A.F.P.A de Belfort (90) et Chevigny-Saint-Sauveur (21) dans les domaines du bâtiment et de l'industrie.

Retour sur l'année 2019

✓ Depuis le 1^{er} mars 2019, le parcours personnalisé d'intégration républicaine a été renforcé : doublement du nombre de journées de formation civique, augmentation du volume horaire de formation linguistique (jusqu'à 600H) et mise en place de l'entretien final à l'issue du contrat.

Perspectives

✓ Initié fin 2018, le Parcours d'Intégration par l'Apprentissage de la Langue (P.I.A.L) s'est poursuivi sur l'année 2019. Les Missions locales pilotent ce dispositif. Ce dernier a pour objectif de sécuriser l'accès des jeunes étrangers primo-arrivants aux dispositifs de droit commun. Il ouvre droit à une allocation. Les jeunes de moins de 25 ans sont systématiquement orientés à la Mission locale de Lure, où un référent a été désigné pour assurer le suivi de ce public. Une convention partenariale a été signée entre ces deux services.

✓ Le G.R.E.T.A de Lure est également un partenaire privilégié dans le cadre de formations linguistiques : D.F.L / A.P.P F.L.E.

✓ A.A.M.I 70 a proposé une formation linguistique post-CIR à visée professionnelle, à laquelle ont participé plusieurs résidents.

✓ Un projet mobilité, porté par la mairie de Lure, conventionné entre le C.P.A.I, le C.C.A.S de la ville et la prévention routière a permis d'acquérir des vélos. Ceux-ci sont destinés aux personnes protégées afin de faciliter leurs démarches d'insertion.

✓ Durant 2019, la contractualisation des projets personnalisés s'est intensifiée.

✓ En 2020, nous souhaitons repenser une nouvelle forme d'expression des usagers sous forme d'ateliers d'expression.

✓ Courant 2020, l'établissement va se doter d'un nouvel outil : le dossier unique informatisé.

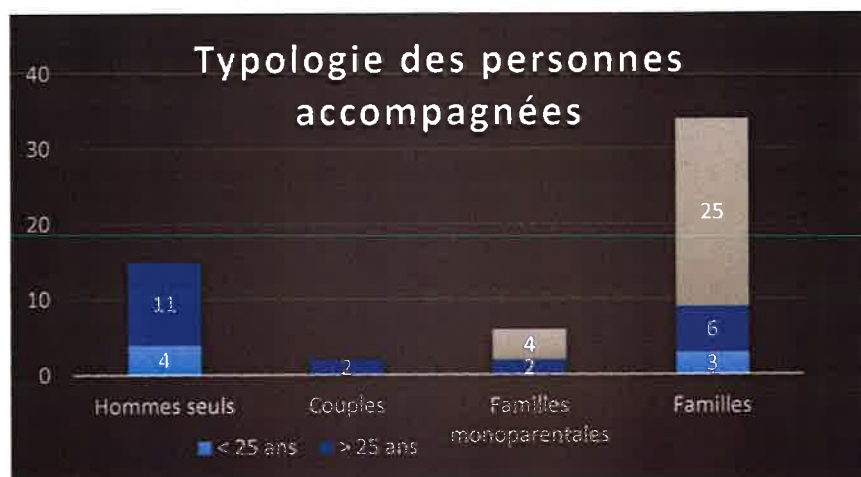
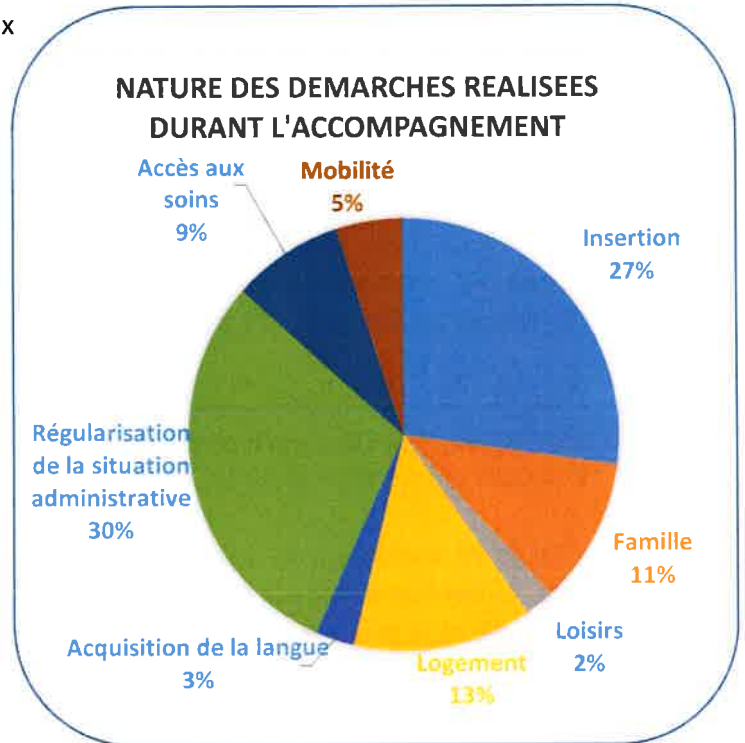
L'ACTIVITÉ A.V.E.C

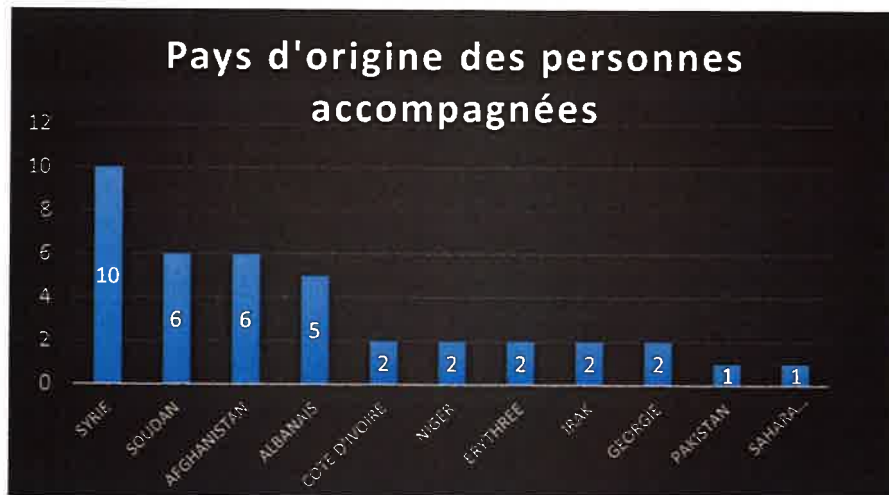
Le dispositif a accompagné, depuis son ouverture, 22 ménages sur les secteurs de Héricourt, Lure, Luxeuil, Gray et Vesoul. L'accompagnement social nécessite des déplacements quotidiens, pour pallier les difficultés de mobilité des personnes. L'accompagnement est formalisé sur la libre-adhésion des ménages, par un contrat de 6 mois, renouvelable une fois, sous la forme d'un avenant de 3 mois avec des objectifs personnalisés.

En moyenne, un ménage est rencontré plus de deux fois par mois. Les signataires peuvent solliciter le service durant la période du contrat établi (par téléphone, S.M.S, rendez-vous physiques, à domicile ou en structures, accompagnements divers, etc), au rythme qu'ils souhaitent. La référente prend attache régulièrement et veille à des contacts réguliers pour l'évolution de la situation.

L'accompagnement à la régularisation administrative et l'insertion professionnelle sont des demandes prégnantes du public. Viennent ensuite des thématiques importantes tels que la santé, le logement ou la famille. Les difficultés évoquées mobilisent différents acteurs du territoire.

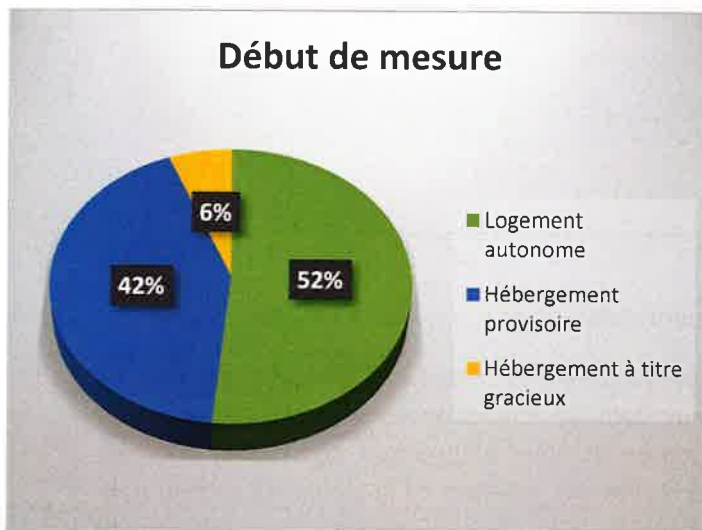
En 2019 : 23 contrats ont été signés, puis 15 avenants.



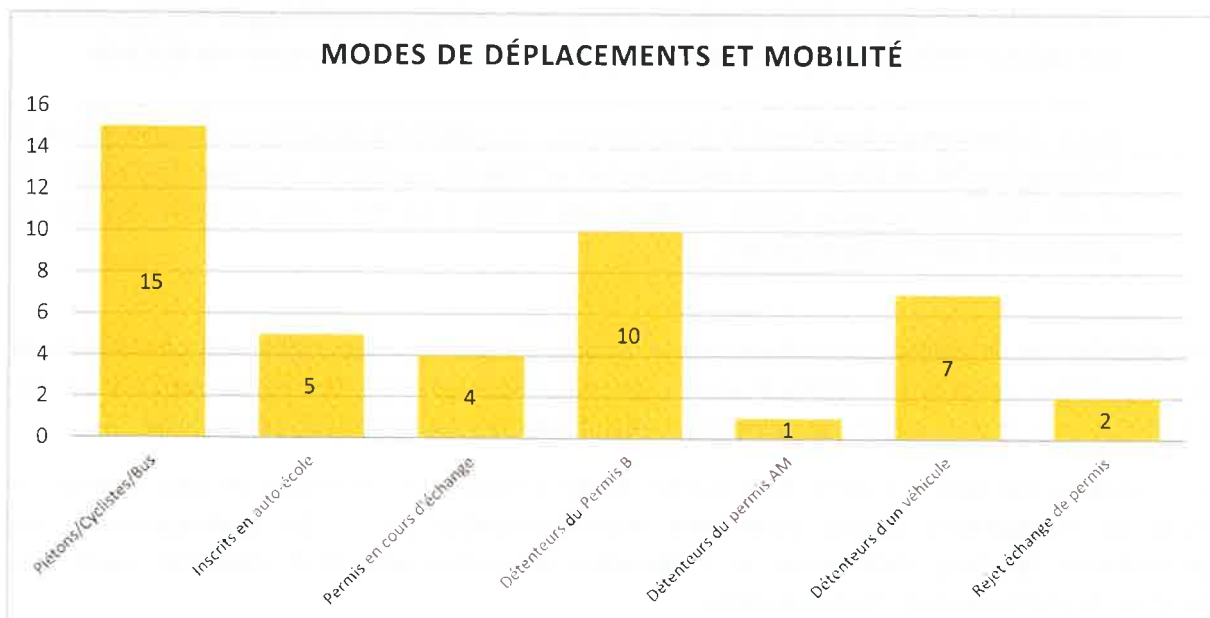


Indicateurs d'intégration :

- Situation au regard du logement :

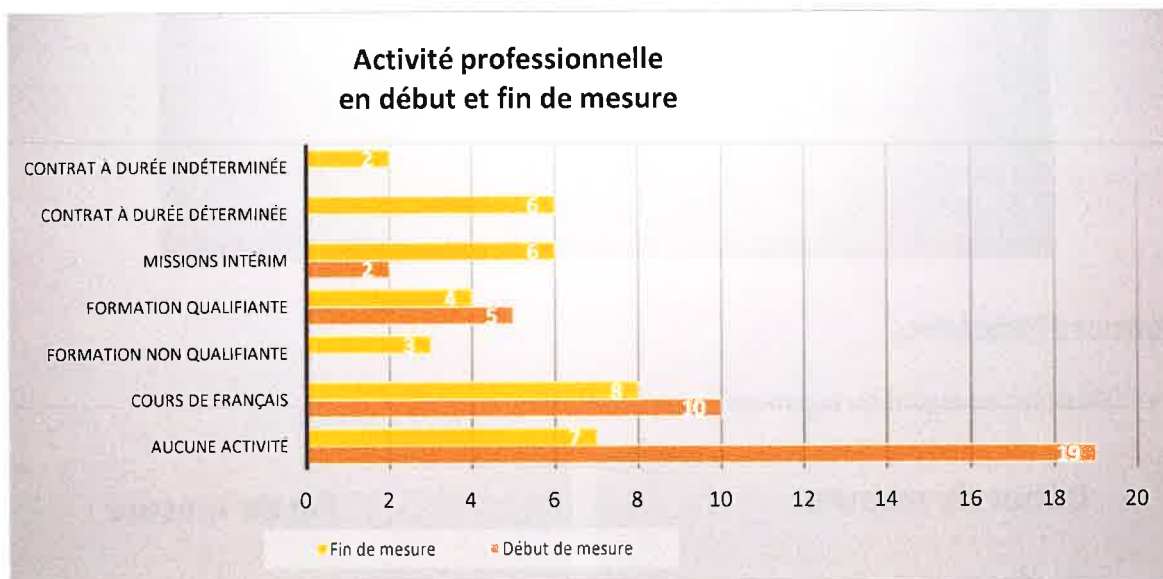


- Situation au regard de la mobilité :



Aujourd'hui, les données concernant la mobilité n'évoluent pas – ou très peu – malgré la possibilité d'accompagnement sur cette thématique et une réelle volonté du public. Cette donnée s'explique par l'apprentissage complexe du code de la route et du coût du permis de conduire. L'année 2020 sera marquée par la mise en place d'un projet autour de ce thème.

- Situation au regard du parcours professionnel :



Dans ce contexte, les enjeux institutionnels concernent notamment :

- La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ; il apparaît indispensable que les professionnels adaptent leurs pratiques aux défis de l'insertion socio professionnelle des bénéficiaires dans un contexte d'augmentation du taux d'obtention de statuts. Ainsi les travailleurs sociaux mobilisent moins des compétences relevant de la technicité procédurale que d'une action « cœur de métier » propre à l'éducation spécialisée et au champ de l'insertion sociale et professionnelle.
- Une praxis soucieuse de l'individualisation des prises en charge est privilégiée afin de prémunir une logique institutionnelle standardisée - risque important - dans le contexte de l'asile.
- Le C.P.A.I encourage également la mise en œuvre de projets d'animations à visée citoyenne et éco responsable ou encore dans des domaines artistiques ou sportifs. Quelques exemples : les jardins agro écologiques, atelier peinture, inscription dans des clubs de sport, actions en partenariat avec les municipalités...

Plus globalement, les politiques publiques nous encouragent dans des voies innovantes pour être force de propositions quant à des actions d'accompagnement hors les murs, tels le dispositif A.V.E.C, ou d'autres axes de projets en genèse (accompagnement infirmier psychiatrique, axe mobilité...).

Ces nouvelles logiques impulsent de nouvelles modalisations institutionnelles et sous-tendent un mode de management rénové visant une responsabilisation accrue des professionnels, une consolidation des liens partenariaux et à davantage d'opportunisme et d'innovation quant à la favorisation d'actions inter institutionnelles.